

Le gouvernement ne se prépare pas à ma connaissance à former d'autre cartel, mais si nous le faisons, le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources pourrait certainement vous le dire.

M. Stevens: J'ai une dernière question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. S'il apprend qu'il y a des plans visant à former d'autres cartels internationaux dans le domaine des minerais, peut-il assurer à la Chambre que cette fois-ci, le gouvernement protégera le consommateur canadien contre les prix qui seraient dictés par ce cartel? En particulier, pourrait-il indiquer comment on entendra protéger le consommateur canadien qui, on doit s'en souvenir, et particulièrement dans la province de l'Ontario, a été la victime du cartel de l'uranium qui a été formé à la suite de la conspiration de son propre gouvernement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avec votre permission j'aimerais répondre à cette question, car le député me prête certains propos. Je n'ai jamais parlé de la création de nouveaux cartels internationaux et le député le sait pertinemment. C'est un procédé dans lequel il est passé maître: on invente quelque chose ou l'emprunte à une tierce personne et ensuite on met ces mots dans la bouche du ministre.

Permettez que je rappelle précisément ce que j'ai dit car il importe que les Canadiens le sachent. J'ai dit que l'industrie minière—et c'est ce que ses représentants m'ont déclaré—a été aux prises avec de graves problèmes internationaux comme l'affaissement des marchés mondiaux. J'ai fait valoir à l'industrie minière qu'il serait dans l'intérêt du Canada de mettre en œuvre quelques initiatives nouvelles pour aider les autres pays touchés.

Il m'a paru également que nous pourrions songer à faire porter sur d'autres domaines les négociations internationales relatives à l'extraction du cuivre. Le député s'inquiète de l'état de cette industrie et je sais qu'il s'inquiète également du sort des consommateurs, mais il devrait se rappeler aussi que les consommateurs sont également des travailleurs. Et si l'on peut vendre le produit canadien, les consommateurs vont s'en ressentir.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACCEPTATION PAR LE GOUVERNEMENT DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION SNAVELY

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports à propos du dernier rapport de la commission Snavely. Je suis sûr que le ministre a eu l'occasion d'examiner le rapport, surtout les passages qui traitent de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hall. Le gouvernement accepte-t-il les conclusions de la commission Snavely? Envisage-t-il de leur donner suite et si oui, de quelle manière?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, même si j'ai eu la chance de commencer la lecture du rapport, je ne pourrais dire que le gouvernement en est arrivé à certaines conclusions à son sujet. Bien sûr, nous avons eu plus de temps pour étudier les principales recommandations

Questions orales

du rapport de la Commission Hall et une partie du travail de la commission Snavely y est directement reliée.

Quand j'ai rencontré les représentants des syndicats de cheminots aujourd'hui j'ai mentionné qu'il était tout à fait acceptable selon la politique du gouvernement que si le grain est transporté à un taux inférieur au prix de revient, il incombe au gouvernement de combler la différence plutôt que de la laisser perdre aux réseaux. J'ai également mentionné qu'il nous était impossible de verser ces paiements supplémentaires aux chemins de fer dans une période d'austérité fiscale. Au lieu de cela nous avons plutôt entrepris un travail des plus importants en commençant la remise en état des voies ferrées. Nous avons d'abord affecté cent millions de dollars à ce programme, mais, bien sûr, il n'y a que dix jours nous nous sommes engagés à poursuivre ce programme pour qu'au moment où les travaux seront terminés, toutes les lignes se raccordant au réseau pratiquant les taux de base, toutes lignes des Prairies qui dépendent encore du transport du grain—et il y en aura un grand nombre—seront en parfait état.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que même s'il est d'accord avec les recommandations du juge Hall, voulant que les chemins de fer reçoivent ce qu'il en coûte réellement pour transporter le grain, il n'admet pas que le gouvernement fédéral ait à combler le déficit? Je suppose donc qu'il accepte les conclusions de M. Snavely. Puis-je demander au ministre à quel moment nous pouvons prévoir recevoir une réponse claire, catégorique, relativement à cette recommandation des plus importantes du rapport Hall, à savoir si le gouvernement acceptera de verser ce montant global, et, dans la négative, pourquoi pas?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député de Vegreville m'a très mal compris. J'ai dit que c'était très clairement la politique du gouvernement, même avant que la recommandation de M. Hall, que si un tarif-marchandises moins élevé ou un revenu plus faible est imposé à un réseau de transport à la suite d'une politique gouvernementale, le gouvernement reconnaît qu'il doit combler la différence; c'est évidemment la situation qui a existé pendant un certain temps alors qu'il y avait une subvention pour les tarifs-marchandises réduits. La recommandation Hall est évidemment mise en application par le maintien de ce taux. La question qui se pose donc est de savoir quand le gouvernement consentira à payer la différence entre le taux du Pas du Nid-de-Corbeau et le prix de revient?

J'ai mentionné plus tôt que nous avons pour politique de base de nous orienter en ce sens comme nos déclarations générales de notre politique l'ont précisé clairement, mais que les restrictions fiscales nous empêchent de le faire dès maintenant. J'espère que les députés reconnaîtront que nous avons versé des sommes aux chemins de fer, en leur remboursant dollar pour dollar les sommes qu'ils dépensent dans les programmes d'amélioration et de reconstruction des voies ferrées. Nous ne leur avons pas versé de sommes supplémentaires pour combler les pertes ou l'absence de profits eu égard à la manutention du grain. Cela, franchement, devra attendre jusqu'au jour où le Trésor ne sera pas assujéti à des contraintes fiscales comme c'est le cas aujourd'hui.